
Réponse à votre courrier du 20/03/2026 – Classement de la parcelle B 143 dans le PLUi

À partir de Sylvain Gourret <sylvain.gourret@lieuvinpaysdauge.fr>

Date Jeu 09/04/2026 13:53

À gmlbegue@hotmail.fr <gmlbegue@hotmail.fr>

Cc LA CHAPELLE HARENG <mairie.chap.hareng@nordnet.fr>

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier recommandé du 20 mars 2026, je vous confirme que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), arrêté le 19 janvier 2026, prévoit effectivement le classement de la parcelle B 143 (commune de La Chapelle-Hareng) en secteur agricole.

La loi Climat et Résilience nous impose une réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF), avec pour objectif le zéro artificialisation nette (ZAN). Dans ce cadre, les élus de la CCLPA ont dû effectuer des choix pour élaborer un projet conforme à la réglementation, tout en respectant les orientations définies pour notre territoire. Pour plus de détails, je vous invite à consulter l'ensemble des documents mis à disposition sur la page dédiée de notre site internet : www.lieuvinpaysdauge.fr/vivre-en-lieuvin-pays-dauge/plui/plui-lieuvin-pays-dauge/

Concernant spécifiquement la parcelle B 143, plusieurs critères ont conduit à son classement en secteur agricole. Notamment le fait que la parcelle soit déclarée à la PAC (Registre parcellaire graphique – 2024) et que sa surface implique une consommation importante d'ENAF.

Par ailleurs, le règlement écrit du PLUi prévoit des possibilités d'extension des constructions existante, mais aussi de construction d'annexe, y compris en secteur agricole.

La concertation se poursuit : l'enquête publique se déroulera cet été, et vous pourrez faire part de vos remarques et demandes auprès de la commission d'enquête. Celle-ci indiquera ensuite dans son rapport les modifications qu'elle jugera nécessaires avant l'approbation définitive du PLUi.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,



Sylvain GOURRET

Responsable Environnement-Urbanisme

Siège : 27 Rue de Lisieux 27230 THIBERVILLE

Pôle Environnement : 20 Rue Andrée Duclos 27450 ST GEORGES DU VIEVRE

02.32.42.80.60 | ligne directe : 02.32.42.82.43 | 06.19.94.57.79

www.lieuvinpaysdauge.fr

